



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Énergie photovoltaïque

Question au Gouvernement n° 510

Texte de la question

ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Mme la présidente . La parole est à M. Eric Liégeon.

M. Eric Liégeon . Monsieur le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie, « un pas en avant, deux pas en arrière » : voilà ce que nous disent les agriculteurs dans nos territoires ces dernières semaines, au sujet de la position du gouvernement concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments agricoles.

Alors que votre prédécesseur annonçait le 5 avril 2024 des mesures pour accélérer le déploiement des panneaux solaires, vous revenez, à peine dix mois plus tard, sur le tarif bonifié de rachat de l'électricité solaire, le faisant passer de 105 à 80 euros par mégawattheure pour les projets d'une puissance comprise entre 100 et 500 kilowatts-crête.

M. Ian Boucard . Quelle honte !

M. Eric Liégeon . Cette politique du *stop and go*, difficilement compréhensible, met en péril de très nombreux projets d'installations photovoltaïques sur des toitures promus par des agriculteurs impliqués dans la transition énergétique.

À l'heure où l'on parle de la sortie de la dépendance aux énergies fossiles, de la décarbonation, de la souveraineté énergétique et de l'augmentation des besoins électriques, pourquoi affaiblir un secteur qui génère 800 millions d'euros de retombées économiques et participe à la production d'électricité verte sans empiéter sur les terres agricoles ?

La baisse du tarif, couplée à l'obligation de recourir aux appels d'offres dès 2026,...

M. Paul Molac . Eh oui !

M. Eric Liégeonmenace non seulement la rentabilité économique des futures installations mais aussi les compléments de revenus non négligeables qu'elles procureraient aux agriculteurs.

S'il n'y a pas de retour en arrière, cette décision stoppera les investissements dans le secteur et portera atteinte à la compétitivité de nos exploitations agricoles. Par ricochet, les entreprises spécialisées dans l'installation de panneaux solaires seront également touchées.

Monsieur le ministre, alors que le monde agricole a déjà connu bien des turbulences ces derniers mois,

comment justifiez-vous cette volte-face ? Quelles solutions comptez-vous apporter aux agriculteurs pour garantir la pérennité de leurs projets photovoltaïques et les encourager à rester des acteurs de la transition énergétique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe HOR.*
– MM. Paul Molac et Dominique Potier applaudissent également.)

M. Ian Boucard . Excellent !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie.

M. Marc Ferracci, *ministre chargé de l'industrie et de l'énergie* . Sur ce sujet, je pense que nous avons besoin de poser un diagnostic partagé et de dialoguer avec la filière – et c'est ce que nous essayons de faire.

D'abord, je rappelle que les contrats qui ont déjà été signés prévalent sur cet arrêté tarifaire, qui est encore en cours de rédaction ; ils ne seront donc aucunement remis en question et les personnes qui ont déjà installé des panneaux continueront de bénéficier des conditions fixées par l'arrêté en vigueur.

Ce dernier, publié en octobre 2021, a connu un très grand succès ; le nombre de souscriptions a été bien supérieur à l'objectif qui lui avait été assigné. En janvier, par exemple, les demandes de contrat ont porté sur une puissance de 1 gigawatt au total, soit la moitié de l'objectif fixé pour l'ensemble de l'année. Nous assistons donc à un emballement, auquel nous voulons répondre en modifiant le soutien qui est apporté au développement du photovoltaïque sur bâtiment – pas simplement agricole, d'ailleurs.

Pour ce faire, nous employons une méthode fondée sur le dialogue. Mon cabinet et la direction générale de l'énergie et du climat ont engagé avec la filière des discussions exigeantes, qui se sont traduites notamment par des échanges dans le cadre du Conseil supérieur de l'énergie, le 6 mars. Nous avons pris note des inquiétudes exprimées par la filière ainsi que de son anxiété et nous sommes en train d'apporter des modifications au projet d'arrêté. En particulier, nous travaillons à un appel d'offres simplifié qui aura vocation à réguler les volumes – parce que tel est l'enjeu – tout en poursuivant le soutien à la filière du photovoltaïque.

Enfin, s'agissant des installations agricoles, un arrêté portant sur le petit photovoltaïque au sol sera prochainement publié – il est particulièrement attendu par le monde agricole.

Nous continuerons donc à soutenir la filière du photovoltaïque tout en étant attentifs à ce que ce soutien soit cohérent avec les besoins énergétiques du pays.

Données clés

Auteur : [M. Eric Liégeon](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 510

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie et énergie

Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 2025